

Reconnaissance et prise de possession de l'île Mahé sous le nom d'île Seychelles¹, par le Sieur Morphey en 1756

Reproduction de deux documents :

- le récit par Morphey de la reconnaissance de Mahé.
- le procès-verbal de prise de possession de l'île sous le nom d'île Seychelles.

En 1756, à l'instigation du gouverneur Magon, commandant pour la Compagnie des Indes les Isles de France et de Bourbon, le capitaine Morphey fut choisi pour une expédition aux Seychelles. Le 16 juillet 1756 à l'Isle de France, il embarque sur la goélette *le Cerf*, accompagnée de la frégate *le Saint-Benoît* commandée par le Sr Préjean. Il gagne l'île Bourbon qu'il quitte le 31 juillet, et se dirige sur les îles Seychelles. Il aborde le 6 septembre à l'île de Mahé où il découvre une anse qui forme « le plus beau port qu'il eût jamais vu ». Il entreprend l'exploration de l'île qu'il juge impropre à l'établissement d'une colonie. Le premier novembre 1756, conformément aux ordres du gouverneur Magon, il en prend possession au nom de la Compagnie des Indes, et au nom du Roi de France. Il quitte l'archipel le 18 novembre et atteint l'Isle de France le 10 décembre 1756. Il rappelle que Lazare-Picault avait visité l'archipel en 1742 et en 1744, et lui avait donné le nom d'*îles Mahé*, nom qui sera attribué par la suite à la grande île qui pour l'heure est baptisée *île Seychelles*.

Après avoir jugée l'île impropre à l'établissement d'une colonie, Morphey (Est-ce bien lui qui s'exprime ?) vante l'intérêt qu'il y aurait à exploiter les bois en y installant : 8 à 10 blancs, 100 noirs et 50 négresses. Quand quinze ans plus tard Marion Dufresne proposera de visiter les Seychelles, c'est avec l'idée d'y exploiter les bois : le présent mémoire ne lui aura vraisemblablement pas échappé.

=====

Reconnaissance de l'île Mahé (Seychelles)

Un manuscrit des Archives Nationales : A. N. Col C/4/145 Carton 86 n°17

Ce manuscrit a été partiellement transcrit pages 136 à 140 de l'ouvrage : *Unpublished documents on the history of the Seychelles islands anterior to 1810,...* par Albert-Auguste Fauvel. On trouvera ici une transcription intégrale dont l'intérêt essentiel par rapport à la précédente, est dans la présence d'un plaidoyer final sur les avantages qu'il y aurait à coloniser l'île en vue d'y exploiter les bois.

=====

Description des Isles Mahé.

Ces îles sont situées au Sud de la ligne équatoriale, et au Nord-Est, quart de Nord, de la partie du Nord de Madagascar. Elles sont au nombre de 14 ou 15, dont deux moyennes et les autres de petits îlots ou rochers, et forment une espèce d'archipel sur une espèce de banc ou haut-fond de 25 à 30 lieues d'étendue en tous sens. Quoique les profondeurs soient différentes et très inégales sur ce banc, les plus grands vaisseaux peuvent le traverser.

Ces îles furent découvertes le 19 novembre 1742 par les bateaux *le Charles* et la tartane *l'Elisabeth*, armés à l'Isle de France par ordre de Mahé de La Bourdonnais, gouverneur des Isles de France et de Bourbon, pour vérifier l'exposition des îles et bancs situés à l'Est de Madagascar. Comme

¹ On peut lire ici ou là que le toponyme de l'île était initialement *Séchelles*, du nom du Contrôleur général des finances de l'époque, nom anglicisé en *Seychelles* plus tard. En fait, il n'en est rien. Le patronyme du contrôleur général s'écrivait tantôt *Séchelles*, tantôt *Seychelles*, et dans la correspondance du gouverneur Magon qui attribua ce nom à l'île, on trouve couramment *Seychelles*. (Exemple la lettre de Magon au contrôleur du 20 avril 1756 : « *Monseigneur De Seychelles Ministre et Contrôleur Général des finances* ». A.N. Col C/4/9). Les deux orthographes se retrouvent pendant un demi-siècle dans la désignation de la grande île ou de l'archipel.

ces bateaux s'estimaient alors, suivant la carte de Pietergoas, aux environs des îles nommées les 3 Irmaens ou les 3 Frères, ils les nommèrent d'abord ainsi. Ces navigateurs descendirent à la plus grande qui leur parut avoir 6 lieues de longueur Nord et Sud, et environ 3 lieues de l'Est à l'Ouest. Elle leur parut aussi haute que l'Isle de France, couverte de grands arbres et beaucoup de cocotiers vers le rivage. Ayant pénétré dans l'intérieur, ils y trouvèrent beaucoup de gibier, tels que tourterelles, merles, perroquets et plusieurs autres espèces d'oiseaux. L'île est arrosée par plusieurs ruisseaux ou torrents dans lesquels, et aux environs, ils virent des caïmans de différentes grandeurs. Il y a aussi des tortues de terre et quelques carets ou tortues de mer. Le peu de séjour que les bateaux y firent ne leur permit pas de prendre une connaissance plus parfaite. Ils en sortirent pour retourner à l'Isle de France.

L'erreur considérable que les bateaux *Le Charles* et *l'Elisabeth* trouvèrent à leur retour, ayant atterré à Madagascar lorsqu'ils comptaient aborder à l'île Rodrigues, firent [*sic*] connaître à ces navigateurs que les îles où ils avaient abordé étaient situées bien différemment que les 3 Frères dont ils supposaient avoir parti, et la variation qu'ils avaient observé le leur confirma. Le nom de ces nouvelles îles étant inconnu, on leur donna celui de Mahé que portait M. de La Bourdonnais à qui on avait la principale obligation de cette découverte.

Le récit avantageux qu'on lui fit de ces îles engagèrent [*sic*] ce gouverneur d'y faire passer la tartane *l'Elisabeth* qu'il envoya l'année suivante à la côte de Malabar, avec ordre de visiter de nouveau ces îles. Le Sr Picault qui commandait cette tartane, y aborda au mois de mai 1744 dans un port formé par le terrain de la grande île, et par deux îlots plats qui la couvrent de ce côté-là. Il visita aussi quelques autres des îles voisines, et en dressa un plan fort imparfait. Ce ne fut qu'en l'année 1756 que M. Magon, gouverneur des Isle de France et de Bourbon y envoya exprès la frégate *le Cerf* commandée par M. Morphey qui, par son expérience et ses talents, ne pouvait manquer de donner des connaissances de ces îles plus parfaites que celles qu'on en avait eu jusque là. Il fit voile de l'Isle de France le 16 juillet 1756 et de l'île Bourbon le 31 du même mois, accompagné de la goélette *le St Benoît*. Comme il avait ordre aussi de visiter plusieurs îles qui sont au Nord et au NE de Madagascar, après en avoir reconnu plusieurs en cette partie dont les cartes ne font point mention, il fit route vers les îles Mahé. Il aborda enfin au port du NE de la grande île, le 6 septembre 1756, et en détermina la latitude de 6 degrés 33 minutes.

Le premier soin du Sr Morphey fut de parcourir l'île aux environs du port, et d'envoyer en reconnaître l'intérieur. La côte de ce côté là est bordée en beaucoup d'endroits de mangliers épais où l'on ne peut pénétrer que par quelques coupées ou intervalles. Les montagnes s'élèvent pour ainsi dire dès le rivage et la côte est en outre bordée d'un récif entrecoupé de plusieurs canaux dans lesquels on trouve 14, 12, 8 et 6 brasses d'un bon fond de sable fin, et dans plusieurs d'iceux, 4 brasses tout près de la côte. Le Sr Morphey y découvrit un bassin qui forme, dit-il, le plus beau port qu'il eût jamais vu. Il mit à terre sur un gros rocher en forme d'éventail qui fait un très beau quai. On peut tirer de ce rocher des pierres de taille d'un fort beau grain.

Dans tous les endroits de l'île qu'il visita, il y trouva de très beaux arbres fort droits et propres à la mûture. Il vit aussi beaucoup de palmiers, aréquiers, lataniers, et autres. On pénètre aisément dans les bois, la rapidité de la pente des montagnes est le seul obstacle qu'on y rencontre. Le terrain n'est pas partout de la même qualité ; il est passable dans certains endroits ; jaune, blanc et pierreux dans d'autres. On voit d'espace en espace de gros blocs de pierre de grain dont on pourrait tirer des pierres de 20 pieds de longueur, et il s'en trouve beaucoup près du rivage. Les montagnes de ce côté-là sont entrecoupées de ravines et de gorges très profondes, et dans lesquelles coulent des ruisseaux de très bonne eau. On rencontre des caïmans aux environs et souvent dans des endroits fort élevés et très escarpés, on en tua plusieurs de 10,12, et 14 pieds de longueur.

Le Sr Morphey ayant envoyé parcourir les bords du récif pour chercher l'entrée du bassin dont on a parlé ci-dessus, on trouva un fort beau canal, à l'ouvert duquel il y avait 14 à 15 brasses de profondeur, ensuite 8 à 9 brasses tout proche des deux pointes de l'entrée qui sont presque à sec de basse mer. Il fit mettre une balise sur chaque pointe, et y entra le 9 septembre, étant environ 600 toises en dedans. Comme le port s'étendait au SE $\frac{1}{4}$ Sud, et que le vent ne permettait pas d'y entrer à la voile, on mouilla par 11 brasses fond de sable fin et vase blanchâtre. De cette position, on voyait un des bras du port qui s'étendait du port jusqu'au rocher en forme d'éventail dont on a fait mention. On trouve dans toute l'étendue de canal 8 brasses fond de vase mêlée de sable. Mais on y entra le lendemain en

filant les touées. Ce bras à environ 35 toises de largeur, mais il s'élargit en dedans, et les plus grands vaisseaux peuvent y entrer. C'est un lieu propre à caréner avec facilité sur les cayes ou récifs dont il est bordé, qui forment des quais au pied desquels il y a 5 brasses de profondeur. Cet endroit n'est pas le seul où l'on ait cette commodité ; elle se trouve dans l'étendue du port et dans les divers bras qu'il forme.

Comme le récif est le plus souvent à sec, on pourrait sans beaucoup de dépense y faire un carénage, y élever une mâture, et, en un mot, s'y procurer beaucoup d'autres facilités, les matériaux étant d'ailleurs prochains, et leurs transports aisés. On est à couvert de quelque mauvais temps que ce puisse être dans tout le port,

Le Sr Morphey envoya le 11 au matin deux officiers et quelques matelots dans l'intérieur de l'île par une coupée de montagne qui était vis-à-vis du mouillage. Ils revinrent le 13 au soir, et rapportèrent qu'ils avaient trouvé partout de très beaux arbres, et, au-delà du piton qui est au milieu de la coupée, une plaine assez spacieuse qui s'étend jusqu'à la mer dans une anse qui est du côté du Sud Ouest. Le terroir de cette plaine est noir, gras, humide et propre à la culture. Le bord de la mer est bordé de cocotiers que la mer y a sans doute jetés, vu qu'on n'en trouve pas à plus de 200 toises du rivage. Les autres arbres y sont de deux espèces tels que le natte à grandes feuilles, de l'Isle de France, et une autre sorte d'arbre dont l'écorce est unie, très épaisse, et chargée d'un suc gluant, le bois est tendre jusqu'au cœur.

Le 13, on envoya un détachement avec le second capitaine du vaisseau pour faire le tour de l'île par le bord de la mer, avec ordre de s'avancer aussi dans l'intérieur, et de tenir un journal exact tant sur la nature et la qualité du terrain que sur les productions ; d'examiner les rivières, le poisson et généralement tous les animaux, reptiles, oiseaux et insectes et d'en apporter de toutes les espèces. Le Sr Morphey, de son côté, fit examiner le terrain des environs du port, y mesura plusieurs bases, fit poser des jalons en différents endroits, et en leva le plan avec autant d'exactitude qu'on en peut attendre d'un navigateur géomètre.

L'officier qu'on avait envoyé faire le tour de l'île avec un détachement, revint le 27 après 10 jours de marche et [après] avoir essuyé beaucoup de difficultés et de fatigues. Il trouva que tout le bord de la mer, à l'exception de quelques anses de sable de différentes grandeurs, est escarpé de montagnes et par des rochers. Il fut souvent obligé de gravir au sommet de plusieurs d'entres-elles pour aller au-delà, et de s'aider, pour cet effet, de lianes et de racines. L'intervalle entre les rochers et les montagnes, de même que les plaines, sont couverts de grands arbres pareils à ceux des environs du port, et on en voit plusieurs qui ont 15 à 16 pieds de circonférence et plus de 75 à 80 de hauteur.

Le terrain dans les anses et dans les ravines est jaunâtre et sablonneux, graveleux et peu propre à la culture. Ils passèrent plusieurs ruisseaux ou torrents qui viennent des montagnes et coulent à la mer. Ils y trouvèrent des carpes de 9 à 10 pouces de longueur, des truites d'un pied et des cabots de 8 à 9 pouces. Toutefois, ces différents poissons sont en petite quantité ; il y a apparence qu'ils y sont détruits par les caïmans qui sont en très grand nombre, et montent jusqu'au sommet des montagnes les plus escarpées où ils détruisent également les tortues de terre qui sont fort grandes.

Comme il restait à visiter le milieu de l'île, M. Morphey y envoya le 8 octobre un officier intelligent, qu'il chargea d'examiner scrupuleusement la qualité de terre sur les montagnes, ainsi que dans les plaines, tandis qu'il continuait le plan du port. M. Morphey ayant fait aussi plusieurs observations sur les marées dans les pleins et nouveaux de lune voisins de l'équinoxe, il trouva que la mer y était à son plein à 5 heures et que 6 heures et un quart après, elle était à son plus bas, que la différence de l'élévation de l'eau entre la pleine et la basse mer était de 5 pieds 3 pouces dans les grandes marées.

La variation de l'aiguille aimantée a été observée plusieurs fois, et trouvée de 10° 30' NO.

L'officier qui était allé visiter le milieu revint le 13, et rapporta que dans l'intérieur la terre était partout de la même nature que celle qu'on trouvait à quelques distance de la côte, jaune, mêlée de sable, de gravier, avec des blocs de pierre de toute grandeur ; qu'entre ces pierres il y avait de fort beaux arbres ; que les montagnes qui sont rapides, escarpées, se succèdent les unes aux autres, qu'elles ne laissent entre elles aucune plaine propre à cultiver ; que dans le milieu de l'île, les arbres y sont plus rares et moins beaux que sur la côte, et tous les animaux en moindre quantité.

M. Morphey conclut enfin par ces divers rapports, et parce qu'il a vu lui-même, qu'on ne peut guère se flatter de faire sur cette île aucune habitation avantageuse, tant par la nature du terroir en particulier que par la difficulté des chemins que les montagnes rendent impraticables. Le seul avantage de cette île consiste dans la beauté de son port dans lequel on peut mettre plus de 200 vaisseaux en sûreté et les caréner ; les bois sont en même temps un autre objet de considération.

Le plan du port et des environs ayant été achevé avec toute l'exactitude qu'on peut désirer, il prit possession de cette île au nom du Roi et de la Compagnie, sous le nom de Seychelles, suivant l'ordre qu'il en avait de M. Magon ; et pour marque, il fit poser et maçonner une pierre aux armes de France et élever un mât de pavillon de 55 pieds de haut sur le rocher du port en forme d'éventail dont on a fait mention, auquel on arbora le pavillon.

Le Sr Morphey se proposait de visiter une autre île² qui est éloignée de 8 à 9 lieues au NE de celle-ci, et dont le terrain paraît plus uni, et qui pouvait peut-être être plus propre à cultiver, son étendue étant d'environ 4 lieues en longueur et deux en largeur, mais plusieurs circonstances, et en particulier le manque de pain et autres vivres, ne lui permirent pas de prolonger son voyage, de sorte qu'il prit le parti de faire voile le 13 novembre pour retourner à l'Isle de France où il arriva le 10 décembre. Il ne rencontra aucune autre île, ni danger dans ce trajet, ayant passé à l'Est de Saya de Malha, des bancs de Nazareth, et entre ceux-ci et l'écueil de St Brandon.

La direction des vents pendant le séjour que le Sr Morphey fit à l'île de Mahé fut assez constante du SE au SO, au Ouest, et NO, relativement au changement de la mousson dans les mers du Nord de la ligne, où tandis que les vents soufflent de la partie du Ouest, ils régissent de celle de l'Est dans la partie du Sud, et lorsque dans celle du Nord, la mousson de l'Est commence, les vents soufflent de la partie du Ouest au Sud de la ligne, et cette règle a lieu jusqu'au 8^e ou 9^e degré de latitude méridionale, où l'on rencontre d'abord des vents variables et ensuite les vents généraux du SSE à l'Est.

Le Sr Morphey observa aussi les différents degrés de chaleur dans cette île, et, suivant le thermomètre de M. de Réaumur, il fut constamment de 21 degrés le matin, et de 24 degrés à 2 heures après midi.

D'après les connaissances que l'on vient de donner de ces îles, et dans la circonstance où l'on est de rétablir Pondichéry où l'on a un besoin urgent de bois, soit pour les fortifications, soit pour les bâtiments, ces îles sont à portée d'en fournir abondamment, à très peu de frais, et avec célérité. Depuis le mois de mars jusqu'à la fin d'octobre, la traversée de ces îles sera au plus de 18 jours à Pondichéry, le retour sera plus long, mais en y employant trois vaisseaux de 300 tonneaux qui partiraient successivement à 15 jours de distance, on transporterait une très grande quantité de bois, et celui que la Compagnie pourrait vendre aux particuliers qui voudront bâtir, l'indemniseront de reste de ses frais.

Le reste de l'année serait employé à la coupe et à le déposer dans les endroits les plus propres à l'embarquement qui serait aisé puisque les gros vaisseaux peuvent caréner bord à quai pour remplir cet objet. Il ne serait nécessaire que 8 à 10 blancs pour choisir la qualité, l'espèce et l'échantillon des bois qu'il faudrait couper, cent noirs pour exploiter et équarrir, et toujours 10 à 12 scies roulantes donneraient beaucoup de planches, 50 négresses qui seraient employées à la pêche, à préparer le manger des noirs, et au jardinage, enfin à l'habitation qu'on formerait.

Leur nourriture ne serait pas difficile, en fournissant le riz et le maïs. Elle serait au contraire excellente puisqu'ils auraient abondamment tortues et poissons, et trois mois suffiront pour y avoir tous les légumes nécessaires, quand bien même on supposerait le terrain mauvais : une terre neuve produit toujours fort vite.

² Il s'agit de l'île Praslin qui avait été baptisée l'île de Palme en 1744 par Lazard Picault qui la visita le 12 et 13 juin 1744. On rapporte que c'est Morphey qui lui attribua le nom d'île Moras, toponyme sous lequel on la retrouve lors de l'expédition de Duchemin en 1768. Morphey, comme on le constate ici, ne visita pas l'île. On trouve au département des cartes et plans de la BNF une « *Vue des isles de Seychelles, de Silhouette, de Moras et des petites isles adjacentes* ». Il semble probable que ce document non daté provienne de l'expédition de Morphey, comme d'autres vues du port de l'île Seychelles, confirmant l'attribution des patronymes de deux importants personnages, Silhouette et Moras, à deux îles.

Si l'on veut considérer l'avantage qu'il y aurait à faire cette fourniture de ces îles, on apercevrait aisément la différence des prix auxquels reviendraient les bois, ou à les tirer de l'Isle de France ou de Bourbon.

Le besoin paraît indispensable puisque l'on en a transporté d'Europe : même cette époque n'est pas éloignée.

L'avantage qui en doit donc naturellement résulter, ne pourrait-il pas déterminer l'administration à avoir égard à cet objet qui est sûrement le plus économique et le plus aisé, et en même temps le moins long. Il est encore un objet considérable qu'il faut faire envisager, c'est l'objet de la mâture ; s'il s'y trouvait des arbres propres, se serait un trésor pour la Compagnie qui n'en peut fournir que très difficilement, et à grand frais.

Le vaisseau qui partira en mars arrivera à temps aux îles pour embarquer les noirs, outils et ustensiles nécessaires pour cet établissement afin qu'on put commencer à transporter à Pondichéry au mois de mars suivant ; alors l'achat en Europe de deux ou trois vaisseaux de 300 tonneaux serait nécessaire et peu coûteux à la Compagnie.

*

Prise de possession de l'île Seychelles (Mahé) au nom du Roi de France

Par Corneille Nicolas Morphey, le 1^{er} novembre 1756

=====

Un document des Archives de l'île Maurice, Greffe de la Cour Supérieure de l'île Maurice. Minutes du Conseil Supérieur de l'île de France. Copie faite à Maurice par M. Th. Sauzier, et par lui communiquée à M. A. A. Fauvel à Paris, le 27 février 1893. Reproduction des pages 75-76 de l'ouvrage de Fauvel.

On trouve le fac-similé du procès-verbal sur la banque d'images de la BNF. MSS FACS-FOL-427(5)

*Procès Verbal de la Prise de Possession des Isles Séchelles.*³

L'an mil-sept-cent-cinquante six, le lundi premier jour de Novembre au matin, Nous, Corneille Nicolas Morphey Capitaine de la Frégate de la Compagnie des Indes *Le Cerf*, commandant l'Expédition des Découvertes, Officier de la dite Frégate et Capitaine de la Gaulette le *Saint Benoit*, En conséquence des ordres qui nous ont été donnée (*sic*) par Monsieur Magon Directeur Commandant Général des Isles de France et de Bourbon, nous étant rendue (*sic*) le sixième du mois de Septembre de la présente année, à la rade d'une Isle d'environ vingt lieues de circuit, situé par quatre degrés, trente quatre minutes de latitude méridionale et cinquante deux degrés, trente minutes de latitude méridionale et cinquante deux degrés, trente minutes à l'Orient du Méridien de Paris. Le jour suivant, ayant découvert un beau port dans son Récif, environné de sept isles vers l'Est, dans lequel, le neuvième du même mois, ayant entré le Vaisseau, nous nous sommes appliqué à visiter toute l'isle tant aux costés et dans l'intérieur que sur les montagnes et par la beauté du bois dont elle est toute couverte, la bonté de son port dont nous avons levé le plan et dans lequel on peut mettre en sureté cinquante Vaisseaux de guerre du premier Rang, y caréner et radouber toute sorte de Vaisseaux.

Nous, sur ces avantages considérés, jugeant qu'elle pourra estre utile à l'Etat, avons fait maçonner une pierre sculptée aux armes de France sur un grand Roché faisant face à l'entrée du Port et élever au dessus un Mât auquel ce matin au levé du Soleil, ayant fait arborer le Pavillon du Roy, nous l'ayons saluée par trois salves de Vive le Roy et par une décharge de neuf coups de Canon du Vaisseau.

Et, selon l'ordre de Monsieur Magon Directeur Commandant Général des Isles de France et de Bourbon, nous avons pris possession de la dite Isle et de son Port au nom du Roy et de la Compagnie des Indes sous le nom d'Isle Seychelles.

En témoin de quoy nous avons signées (*sic*) le présent pour servir et valoir ce que de raison,

³ Ce titre est erroné, il s'agit de la reconnaissance de la seule île Mahé sous le nom d'île Seychelles.

Reconnaissance et prise de possession de l'île Seychelles par Morphey

Fait au Port de l'Isle Seychelles les jours et an que cy-dessus.

Signatures : Morphey, Heny (ou Hery ?) Préjean, De K/neister, Ernant, Baré (officier et marin d'après l'état civil de Maurice).

* * *